



Un suivi ou un soutien pour ma fille

Par **doudou97**, le **06/06/2011** à **18:29**

Bonjour,

J'avais ma fille ce week end. Nous étions en maison de vacance et il se trouve qu'une amie nous a dit que ma fille a fait une crise de nerfs d'après les dires de sa mère (pas de communication entre la mère et moi).

Nous avons posé à ma fille des questions et effectivement elle nous a dit qu'elle a fait une crise d'angoisse d'après le médecin.

Il semblerait que ça se soit produit alors qu'elle était au travail de sa mère et que cette dernière n'arrêtait pas de parler à mal de moi à tout le monde, donc ma fille c'est mise à pleurer.

Quand la situation dégénère avec sa mère, par exemple quand sa mère lui met la pression, ma fille dit qu'elle veut se tuer, qu'elle en a marre

Elle dit parfois à sa mère "quand j'aurais 15 ans j'irai vivre avec mon papa! ".

Pratiquement tous les week end où j'ai ma fille, au moment de la ramener elle est triste et parfois elle se met à pleurer.

Elle n'arrête pas de dire à ma nouvelle compagne "j'aurais préféré que tu sois ma maman".

Ma fille n'a que 10 ans et je sens bien que cette situation est trop lourde pour elle.

Elle n'arrête pas de dire que sa mère ment beaucoup. Une amie de classe lui a dit que quand les parents ne s'entendent pas, l'enfant est placée en maison d'accueil.

Ma compagne et moi lui avons expliqué que ce n'est pas par rapport à des disputes qu'on met un enfant dans un foyer et que ça ne lui arrivera jamais ... mais je vois bien que ma fille a

peur.

Ce week end quand nous l'avons ramené sa mère et elle n'était pas présente, elle ne nous avait même pas averti. Donc nous avons attendu une demi heure, puis nous avons été à la gendarmerie, mais un gendarme nous a expliqué que soit nous retournions regarder si la mère était là ou soit elle retournait chez moi.

Finalement nous sommes retournés chez elle, cette dernière était bien présente et pour une fois est venue l'accueillir ma fille au pat de l'immeuble.

D'après les dires de ma fille, sa mère est aux petits soins avec elle, que quand il y a du monde ou encore quand son compagnon est présent.

Que puis-je faire pour ma fille ? Elle est trop jeune pour avoir une telle pression.

Qui dois je consulter ? Peut t'elle avoir un suivi psychologique ?

Dois-je ressaisir le JAF pour avoir la garde de ma fille ? Un avocat m'avait dit qu'à un certain age ma fille peut demander d'elle même pour venir vivre avec moi.
Je ne communique pas du tout avec sa mère.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **06/06/2011 à 21:50**

Votre fille a le droit de choisir quand elle sera majeure. Avant, elle peut demander à être entendu par le juge, avoir un avocat, le juge l'entendra s'il estime qu'elle est capable de discernement, puis prendra sa décision sans forcément suivre l'opinion de votre fille.

A vous de voir, vous pouvez saisir le JAF pour demander la résidence exclusive de votre fille

Par **doudou97**, le **06/06/2011 à 22:15**

Je ne veux pas la brusquer car je vois bien qu'elle est fragile avec toutes ces histoires. Mais est ce que je peux voir quelqu'un "de l'extérieur et professionnel" pour qu'elle puisse en parler, se libérer ? faut t'il l'accord de la mère ? est ce que je peux demander de moi même ?